



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 77

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**HUIT HEURES TRENTE**

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 124 déposé le 30 avril 2002. Ainsi, le budget du ministère des Services à la famille et du Logement sera examiné à l'Assemblée, aujourd'hui à 10 heures.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides. Elle poursuit ses travaux en comité jusqu'à midi, puis examine les affaires courantes, après quoi elle se forme de nouveau en Comité des subsides, comme convenu.

**TREIZE HEURES TRENTE**

Présentation de pétitions :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (D. Magua, L. Orchard, R. Semmler et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire de l'achèvement de l'élargissement à quatre voies de la route transcanadienne entre Virden et la frontière de la Saskatchewan une priorité fiscale immédiate de son gouvernement et de prendre les mesures nécessaires pour que les travaux commencent au cours de l'année de construction 2002. (G. Lund, L. Joseph, F. Hey et autres)

Lecture et dépôt de pétitions :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (A. Sayer, T. Robinson, G. Sinclair et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire de l'achèvement de l'élargissement à quatre voies de la route transcanadienne entre Virden et la frontière de la Saskatchewan une priorité fiscale immédiate de son gouvernement et de prendre les mesures nécessaires pour que les travaux commencent au cours de l'année de construction 2002. (I. Zorn, E. Hutchison, J. Johnston et autres)

---

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose le rapport annuel de la Fondation manitobaine du droit pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002.

(Document parlementaire n° 206)

---

M. le *ministre* SELINGER dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des recettes pour 2002-2003 — Finances.

(Document parlementaire n° 207)

---

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. PENNER (Emerson), JENNISSEN, FAURSCHOU, NEVAKSHONOFF et GERRARD font des déclarations de député.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides, puis poursuit ses travaux en comité jusqu'à 17 heures, heure réservée aux affaires émanant des députés

---

M. REIMER présente la proposition suivante :

Proposition n° 24 : Publicité concernant les casinos

Attendu :

que le 23 novembre 1994, le député de Concordia déclarait que la population manitobaine ne désirait pas voir la Corporation manitobaine des loteries faire plus d'annonces publicitaires;

que le 29 octobre 1996, le député de Thompson déclarait qu'il ne se passait pas une journée sans que les gens qu'il rencontrait dans sa communauté et ailleurs dans la province lui parlent de manière précise des conséquences personnelles du jeu sur leur vie;

que le 23 juin 1998, le député de Burrows informait la population manitobaine que tout gouvernement auquel il participerait s'engagerait à réduire la publicité concernant les casinos;

que le 12 juin 2000, la ministre chargée de l'application de la *Loi sur la corporation manitobaine des loteries* avisait les citoyens manitobains qu'il était entendu que le gouvernement ne faisait pas de publicité dans la province;

que le gouvernement du Manitoba et la Corporation manitobaine des loteries ont dépensé environ 500 000 dollars pour une campagne de publicité visant les restaurants Royal Palms et Michele's, qui sont des entreprises privées;

que le gouvernement du Manitoba et la Corporation manitobaine des loteries, en flagrante contradiction avec la déclaration du 12 juin 2000 de la ministre, ont dépensé des millions de dollars en publicité directe dans la province, afin d'attirer les Manitobains et les Manitobaines dans les casinos McPhillips Street Station et Club Regent;

que le gouvernement du Manitoba et la Corporation manitobaine des loteries font passer leurs publicités « Go for the Fun of It » le dimanche, aux heures de grande écoute des programmes familiaux, à intervalles de 15 minutes;

que les panneaux publicitaires « Go for the Fun of It » ont été installés à l'est de Winnipeg, en face de Tinkertown, de Fun Mountain et du terrain de camping familial KOA;

que dans le Budget de 2001, le ministre des Finances exigeait de la ministre chargée de l'application de la *Loi sur la corporation manitobaine des loteries* des recettes supplémentaires de 20 millions de dollars;

qu'au cours de l'exercice 2000, la Corporation manitobaine des loteries a dépensé 1 385 121 dollars en publicité;

que pour l'exercice 2001, la Corporation manitobaine des loteries a attribué 1 838 000 dollars à la publicité;

que le gouvernement du Manitoba et la Corporation manitobaine des loteries ont annoncé que la publicité visant la population manitobaine concernant les casinos ne cesserait pas,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de dépenser des millions de dollars à activement inciter les Manitobains et les Manitobaines à aller au Club Regent et à McPhillips Street Station.

Il s'élève un débat.

M. REIMER, M<sup>me</sup> la *ministre* MCGIFFORD ainsi que M. DERKACH interviennent. M. le *ministre* ASHTON exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

L'Assemblée convient à l'unanimité de permettre à un groupe du Comité des subsides de se réunir à l'Assemblée aujourd'hui, de 18 h 30 à minuit.

---

**Mercredi 7 août 2002**

---

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 0 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à 8 h 30.

Le président,

George Hicke